



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Revenus et politiques agricoles, efficacité et équité - un modèle pour des réponses quantifiées

Pierre-Alain Jayet

Citer ce document / Cite this document :

Jayet Pierre-Alain. Revenus et politiques agricoles, efficacité et équité - un modèle pour des réponses quantifiées. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 140-145;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4630>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4630

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Les réformes de la PAC auront des répercussions inévitables sur les revenus. A l'aide de modèles d'offre intégrant les instruments de ces réformes, une approche de type prospectif permet d'évaluer les impacts de diverses options de la PAC sur les revenus agricoles. La réforme étudiée met l'accent sur le découplage entre prix et soutien des revenus. On s'efforce d'apprécier dans quelle mesure la politique choisie est efficace et équitable au regard des critères proposés par la théorie économique. La nouvelle PAC ne semble pas en mesure de répondre à ces exigences. Seule la transparence des transferts est un bon indicateur du prix payé par la société pour son agriculture. Les résultats présentés mettent l'accent sur les marges brutes agricoles et les dépenses budgétaires hors restitution aux exportations. Des différences importantes apparaissent entre agriculteurs et éleveurs, de façon sensiblement différente d'une région à l'autre. On s'interroge alors sur l'émergence possible de politiques agricoles régionales traduisant des préférences sociales différentes pour l'agriculture.

Abstract

Agricultural incomes and policies, efficiency and equity - a model for quantitative responses

CAP reforms will have important consequences on income. By help of supply models which take into account the major policy tools, a prospective approach allows us to estimate impacts of various scenarii on agricultural incomes. The studied reform is focused on price - income decoupling. It is viewed according to criteria of equity and efficiency from the economic theory. The "new CAP" seems not to be suitable. Only the increasing transparency of transfers could be a good mean to measure the social cost of agricultural sustainability. Presented results allow us to focus on agricultural gross margins and public budget expenditure (except refunds to exports). Important differences appear between crop farmers and breeders. These differences have to be seen from a regional point of view. It could lead to regional agricultural policies as the counterpart of various social preferences to the agricultural sector.

REVENUS ET POLITIQUES AGRICOLES, EFFICACITE ET EQUITE - UN MODELE POUR DES REPONSES QUANTIFIEES

Pierre-Alain JAYET - LESPA - INRA ESR - Centre de Grignon, 78 850 Grignon

Résumé :

Les réformes de la PAC auront des répercussions inévitables sur les revenus. A l'aide de modèles d'offre intégrant les instruments de ces réformes, une approche de type prospectif permet d'évaluer les impacts de diverses options de la PAC sur les revenus agricoles. La réforme étudiée met l'accent sur le découplage entre prix et soutien des revenus. On s'efforce d'apprécier dans quelle mesure la politique choisie est efficace et équitable au regard des critères proposés par la théorie économique. La nouvelle PAC ne semble pas en mesure de répondre à ces exigences. Seule la transparence des transferts est un bon indicateur du prix payé par la société pour son agriculture. Les résultats présentés mettent l'accent sur les marges brutes agricoles et les dépenses budgétaires hors restitution aux exportations. Des différences importantes apparaissent entre agriculteurs et éleveurs, de façon sensiblement différente d'une région à l'autre. On s'interroge alors sur l'émergence possible de politiques agricoles régionales traduisant des préférences sociales différentes pour l'agriculture.

AGRICULTURAL INCOMES AND POLICIES, EFFICIENCY AND EQUITY - A MODEL FOR QUANTITATIVE RESPONSES

Summary :

CAP reforms will have important consequences on income. By help of supply models which take into account the major policy tools, a prospective approach allows us to estimate impacts of various scenarii on agricultural incomes. The studied reform is focused on price - income decoupling. It is viewed according to criteria of equity and efficiency from the economic theory. The "new CAP" seems not to be suitable. Only the increasing transparency of transfers could be a good mean to measure the social cost of agricultural sustainability. Presented results allow us to focus on agricultural gross margins and public budget expenditure (except refunds to exports). Important differences appear between crop farmers and breeders. These differences have to be seen from a regional point of view. It could lead to regional agricultural policies as the counterpart of various social preferences to the agricultural sector.

1. QUELQUES CONSIDERATIONS THEORIQUES :

L'efficacité d'une politique tient au critère qui permet de l'évaluer. La Politique Agricole Commune n'échappe pas à cette règle. D'une manière générale, dans une économie d'échange, on connaît une définition simple de l'efficacité, qui fonde la théorie néoclassique. Un état de l'économie est efficace ("Pareto optimal") si aucun autre état de cette économie ne peut améliorer le bien-être d'un agent (i.e. un consommateur) sans en pénaliser un autre. Le fait de prendre en considération un secteur productif, propriété privée des agents ("actionnaires"), ne modifie pas cette définition. En tenant compte des contraintes de disponibilité en chacun des biens de l'économie, dans toute économie où l'on prend en considération le bien-être de plusieurs agents, il y a en général une infinité d'états efficaces. Les théorèmes centraux de l'économie du bien-être permettent alors d'apporter une

première réponse à la "décentralisation" de ces états efficaces de l'économie.

Sous de "bonnes" hypothèses portant sur les ensembles de production et de consommation, on sait qu'un équilibre concurrentiel est pareto-efficace. Même si le cadre concurrentiel n'est pas nécessaire, et en affinant un peu plus les hypothèses précédentes, on sait qu'il existe un système de prix et un système de partage des ressources permettant de décentraliser un état Pareto-efficace. La règle de l'efficacité suppose que pour une répartition initiale des richesses, les prix et les échanges s'établissent à des niveaux tels que les agents tous ensemble n'ont plus intérêt à l'échange.

L'équité requiert d'autres considérations. Elle suppose que l'on puisse définir une fonction du bien-être social (FBES), qui à tout élément dont les composantes sont les niveaux de bien-être indivi-

duels des agents, associe un niveau de bien-être collectif. Les théorèmes d'impossibilité (Arrow) montrent que l'on ne peut espérer trouver un critère respectant un certain nombre de principes "naturels". Nous retiendrons néanmoins ici le critère utilitariste habituel qui définit la FBES comme une combinaison linéaire des bien-être individuels, eux-mêmes définis en termes de variation de surplus. Cela n'est évidemment possible que si on peut associer à chaque agent une hiérarchie particulière de ses préférences. On considérera à cet égard une fonction d'utilité continûment différentiable pour des biens supposés divisibles. De plus, on considère que l'utilité marginale en l'un des biens (i.e. la monnaie) est constante pour tous les agents (absence d'effet revenu).

Le rappel de ces considérations explique en quoi efficacité et équité sont des notions que l'on pourrait qualifier d'indépendantes. Par définition, on ne peut comparer, du point de vue de l'efficacité, deux états Pareto-optimaux de l'économie. Seul le critère public (la FBES) permet de les différencier, mieux, de les hiérarchiser. Dès lors qu'un état efficace de l'économie est jugé socialement préférable à un autre, si l'on souhaite (dans la mesure où les hypothèses précédemment évoquées le permettent) préserver les avantages conférés aux mécanismes de la concurrence parfaite en économie de marché, il "suffit" de choisir les transferts forfaitaires entre agents, en chacun des biens, afin que soit décentralisé cet état de l'économie.

Dans notre approche de la Politique Agricole, nous allons adapter la formulation de son évaluation publique de la façon suivante. On pourra tout d'abord la caractériser de partielle, car elle ne porte que sur un secteur (l'agriculture) et pour les agents directement attachés aux échanges de produits agricoles primaires. Nous distinguerons, parmi les agents privés, d'une part un ensemble d'agriculteurs, et d'autre par un consommateur "agrégé", demandeur des produits des premiers. Les agriculteurs, en théorie à la fois consommateurs et producteurs, seront considérés par la deuxième de ces caractéristiques, et l'on résumera leurs niveaux de bien-être par le profit qu'ils retirent de leur activité de production. On supposera que le financement de la politique agricole est assuré par le budget public ("le contribuable"). A cet égard, reflétant les contraintes macro-économiques, on peut affecter ce budget d'un coût d'opportunité des fonds publics supérieur à 1 (i.e. $1 + \lambda$). Enfin, reflétant les préférences sociales pour les différentes populations d'agriculteurs, les profits agricoles sont affectés d'un coefficient de pondération (α_k) qu'il suffira de considérer inférieur à λ (sinon il deviendrait socialement "optimal" d'effectuer un transfert infiniment grand à toute population k telle que $\alpha_k > \lambda$). De sorte que la FBES s'écrit :

$$W = \sum_k (1 + \alpha_k) \Pi_k + S - (1 + \lambda) B$$

avec : Π_k : profit de la population agricole de type k ; S : surplus du consommateur agrégé (à une constante près) représentant la demande finale en biens agricoles ; B : budget agricole.

Ainsi écrite, la FBES suppose une "PAC renationalisée" en un sens où les dépenses publiques pour l'agriculture imputables à un Etat sont couvertes par le budget de cet Etat. Cela n'interdit en rien que les instruments de la politique agricole régulent un marché plus large (i.e. la CEE), ni qu'elles intègrent les dépenses affectées aux échanges internationaux (i.e. les restitutions aux exportations avec les pays tiers).

La PAC est initialement conçue comme un instrument de régulation permettant aux agents du secteur (producteurs et consommateurs) de ne plus subir les aléas propres aux productions agricoles. Elle est également conçue comme un instrument de soutien aux revenus agricoles, et comme un instrument de développement du secteur. Elle a été victime de son succès. La Communauté Européenne est devenue exportatrice nette en de nombreux produits, mais au prix d'une explosion budgétaire sans que cela profite pour autant aux revenus agricoles. L'un des défauts majeurs que l'on prête à la PAC est d'être inefficace, dans la mesure où nombre de productions sont soutenues par les prix qui ne reflètent plus les coûts socialement acceptables. L'une des idées avancées dans les propositions de la Commission Européenne (1991 et 1992) est le découplage entre prix et revenus agricoles, le soutien de ceux-ci, dans un souci d'efficacité sociale, ne devant plus reposer sur le soutien de ceux-là. Dans la réalité, les solutions proposées ne sauraient cependant représenter un découplage idéal.

En effet, les aides proposées en contrepartie d'une participation au retrait des terres arables sont fondées sur l'activité même de production (il s'agit de justifier de la qualité d'agriculteur). De plus, elles ne permettent pas d'exclure des comportements stratégiques : les aides aux céréales et aux oléagineux par exemple, découplées des quantités individuelles produites, reposent sur des rendements moyens régionaux. Il devient donc profitable pour un agriculteur confronté à la nouvelle PAC d'être un "mauvais" producteur dans une "bonne région", ces qualificatifs portant sur la productivité. Par contre le système revêt une certaine transparence dans la mesure où les aides, même si elles compensent, en théorie et en moyenne, les pertes de revenu dues aux baisses de prix, apparaîtront pour ce qu'elles sont : des transferts sociaux. Pour justifiés qu'ils soient, ces transferts n'en seront pas pour autant plus aisément acceptés socialement dans la mesure où les transferts sont dirigés vers les plus grandes exploitations.

2. DISPARITE D'IMPACTS SUR LES REVENUS AGRICOLES.

Nous proposons une évaluation des impacts des mesures envisagées pour la PAC, évaluation effectuée de la façon suivante. Les effets des mesures de découplage envisagées pour les productions végétales selon les propositions de la Commission Européenne de 1992 sont simulés à l'aide du modèle AROPAJ (Hofstetter, Jayet,

1991 ; Bureau, Jayet, Le Roux ,1992). Le modèle ayant été adapté pour mieux intégrer les productions animales (Mathurin, 1992), les effets des mesures de baisse de prix des produits animaux, et des mesures favorisant l'extensification de ces productions sont également simulés. Du point de vue de la modélisation, on rappelle simplement que le modèle est multi-produit et multi-producteur. La constitution des groupes homogènes de producteurs repose sur l'agrégation des départements en 13 régions, et l'agrégation des OTE en un nombre plus limité d'orientations technico-économiques. Enfin, les groupes ainsi constitués sont subdivisés en sous-groupes selon la dispersion des surfaces agricoles utiles. Les simulations effectuées supposent que le prix de l'aliment céréalier acheté pour les animaux suit, selon un choc parfaitement élastique, le prix des céréales. Nous supposons également dans cet exercice de simulation que le capital animal ne peut évoluer que dans un intervalle de plus ou moins 10 % du capital de référence. Nous considérons un progrès technique caractérisé par une augmentation des rendements agricoles sur deux ans selon les tendances calculées sur la décennie passée. Les simulations sont faites sur la base du modèle ajusté pour l'année de campagne 1990/1991.

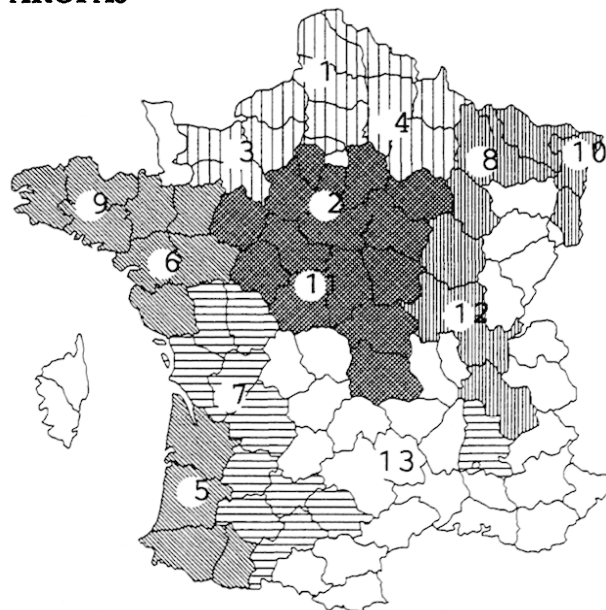
Ne sont que succinctement présentés les résultats agrégés à l'échelle nationale, concernant les surfaces en culture, les productions animales, les collectes, l'autoconsommation en céréales et l'aliment céréalier acheté, ainsi que la marge brute agricole et le budget agricole imputable aux dépenses françaises en matière de soutien direct, à l'exclusion des restitutions aux exportations (Tableau 1). Des travaux en cours montrent que ces résultats sont sensiblement modifiés dès que l'on relâche les hypothèses évoquées ci-dessus, en particulier lorsque le capital animal est libre d'évoluer sur un intervalle plus important¹.

Le premier niveau de désagrégation par lequel les résultats sont présentés est le niveau régional. Les impacts sur les 13 régions du modèle AROPAJ sont présentés sur la figure 1. La mise en oeuvre des mesures nouvelles de politique agricole ne modifie pas les contrastes régionaux préexistants, et l'on notera, qu'en moyenne, les mesures affectant les seules productions végétales profitent à l'ensemble des régions. On peut l'imputer en partie au fait que la baisse des prix des céréales est supposée intégralement reportée sur l'aliment acheté. Néanmoins, on ne peut ignorer les biais d'agrégation induits par la conception même du modèle. En effet, même si la dispersion des surfaces représentées par les "sous-groupes" permet de mieux prendre en considération les effets du seuil des "92 tonnes" donnant droit à la compensation maximale en matière de production

¹ La suppression du seuil donnant droit à prime pour les surfaces en retrait (le seuil des "230 tonnes" des propositions de Mac Sharry) implique un transfert d'un milliard de francs du contribuable vers les producteurs (Jayet, Lefaudeux, Mathurin, 1992).

de céréales, d'oléagineux et de protéagineux, la variété des systèmes de production est insuffisamment représentée. Il convient donc de rappeler qu'une amélioration "en moyenne" sur l'ensemble des exploitations ne signifie en aucune manière que chaque exploitation en bénéficie.

Carte 1. Découpage régional du modèle AROPAJ



Cette carte est propre à la première version du modèle AROPAJ, essentiellement tournée vers l'offre de produits végétaux, en particulier céréaliers. Le découpage est fondé sur une agrégation des 60 principaux départements céréaliers grâce à différentes techniques d'analyse des données. Les 13 régions ainsi constituées sont partitionnées en groupes de producteurs définis par leurs orientations technico-économiques selon leur représentativité dans le RICA. Les 38 groupes sont alors décontractés en 148 sous-groupes selon la dispersion des SAU grâce à une technique de classification automatique.

La mise en oeuvre des mesures affectant les productions animales corrige l'amélioration imputable à la mise en oeuvre des mesures concernant les seules productions végétales, et ceci pour 60 % des sous-groupes représentant plus de 50 % des effectifs d'agriculteurs représentés dans le modèle (cf. tableau 2). Pour ces exploitations, en moyenne, la mise en oeuvre des mesures de la nouvelle PAC est profitable. La situation est par contre dégradée, en moyenne, pour 15 % des sous-groupes représentant 20 % des exploitants. Chez ces derniers, les 2/3 profiteraient des mesures affectant les seules productions végétales, les autres au contraire voyant les pertes imputables à ces dernières en partie limitées.

On notera que tous ces groupes pénalisés sont en grande partie des éleveurs ou polyculteurs-éleveurs situés essentiellement dans l'Ouest de la France. Enfin, le 1/4 des sous-groupes (des céréaliers essentiellement) situés pour les plus significatifs d'entre eux dans quelques-unes des grandes régions cérésières cumulent les avantages tirés des deux ensembles de mesures. On peut expliquer ces résultats par les substitutions entre cultures, et

surtout par la baisse de prix des aliments céréaliers pour les animaux, ainsi que par le fait que les seuils proposés pour favoriser l'extensification des productions animales sont peu limitant en France.

Tableau 1. Effets des mesures nouvelles de la PAC sur l'offre de quelques biens agricoles

(les surfaces sont en millions d'hectares, les collectes et intraconsommations en millions de quintaux, les produits animaux en millions d'unités gros bétail, les valeurs en milliards de francs)

	Référence 1990 (rendements 1992)	Mac-Sharry "végétal"	Mac-Sharry végétal & animal
surface blé dur	0.311	0.131	0.130
surface blé tendre	4.495	3.914	3.854
surface orge hiver	1.365	1.327	1.314
surface orge printemps	0.830	0.758	0.753
surface maïs	1.719	1.602	1.593
surface colza	0.486	0.368	0.362
surface tournesol	0.950	0.447	0.443
surface légume sec	0.582	0.567	0.564
surface betterave sucre	0.392	0.392	0.392
surface pomme de terre	0.160	0.160	0.155
surface fourragère	1.667	1.614	1.661
surface prairies	11.774	12.223	12.293
surface friche	0.062	0.072	0.042
gel primé	0.000	1.219	1.219
gel non primé	0.000	0.000	0.016
gel total	0.000	1.219	1.236
collecte blé tendre	208.124	175.559	174.800
collecte orge hiver	17.400	13.460	13.438
collecte orge printemps	17.778	14.893	14.586
collecte maïs	124.690	115.673	115.120
collecte colza	17.890	13.779	13.585
collecte tournesol	23.660	11.596	11.497
intracons. blé tendre	72.514	64.842	62.087
intracons. orge hiver	61.996	63.537	62.831
intracons. orge printemps	18.668	18.297	18.421
aliment céréales acheté	105.941	114.385	118.951
effectif animal	20.649	20.831	20.976
bovins	14.376	14.529	14.634
marge brute	105.014	119.312	113.236
produit brut animal	106.726	107.725	102.361
dépense aliment acheté	17.353	13.891	14.417
FEOGA hors restitutions	5.972	27.042	34.729

Remarque : un biais important existe pour la collecte et l'intraconsommation de céréales, biais imputable au modèle et aux échanges commerciaux de céréales ignorés entre exploitations d'un même groupe.

On peut enfin trouver là les effets "pervers" des mesures pour les productions végétales, que sont des aides compensatoires fondées sur des rendements moyens régionaux. Même si le biais d'agrégation en a limité la mesure, il est clair que sont "favorisés" les agriculteurs qui pourront justifier des rendements inférieurs aux moyennes régionales. Sans pour autant qu'il s'agisse là d'une incitation à demeurer inefficace (les rapports de prix sont toujours déterminants), les agriculteurs sont fondés à s'interroger sur la définition même des rendements moyens et de leur actualisation, qui sont de fait des variables stratégiques aux mains de la Commission Européenne. Si l'on accorde quelque crédit aux simulations effectuées, on devra également s'interroger sur l'efficacité réelle, au sens de Pareto, des mesures envisagées (plus efficaces en théorie dans la mesure où les éléments d'un

découplage ne sont pas absents)². La principale interrogation demeure celle de l'équité : on n'observe pas, en moyenne, d'amélioration significative des marges individuelles les plus faibles.

Tableau 2. Effectifs des sous-groupes et des populations représentées dans le modèle classées par régions "AROPAJ" et par mode d'évolution de la marge agricole

Si M_0 , M_1 , M_2 sont respectivement la marge de référence, la marge obtenue après mise en oeuvre des mesures "végétales" et la marge obtenue après mise en oeuvre des mesures "végétales et animales", les sous-groupes sont répartis en 4 catégories de la façon suivante : 1) : $M_0 \leq M_1 \leq M_2$; 2) : $M_0 \leq M_2 \leq M_1$; 3) : $M_2 \leq M_0 \leq M_1$; 4) : $M_1 \leq M_2 \leq M_0$

mode	1	2	3	4	total
région 1		14 34680			14 34680
2	5 12259	5 6018			10 18277
3	3 2676	4 7794	2 3901		9 14371
4		10 11479	2 1224		12 12703
5		9 22614			9 22614
6	3 9325		3 30351		6 39676
7		13 63514		5 22062	18 85576
8	4 6347	8 13139			12 19486
9		6 23623	3 31237		9 54860
10		6 5674	3 730		9 6404
11	10 17417	8 34830			18 52247
12		7 16826			7 16826
13	10 85436			5 5538	15 90974
total	35 133460	90 240191	13 67443	10 27600	148 468694

3. POLITIQUES AGRICOLES INTERMÉDIAIRES.

La politique agricole dont il est question dans nos exercices de simulation est une politique définie à l'échelle européenne. Cependant, tout en respectant les principes communautaires, tels que l'unité des marchés et la préférence communautaire, la politique peut être infléchie dans le sens d'une renationalisation. Cette renationalisation peut être comprise comme une recherche d'une plus grande efficacité compatible avec un principe d'économie publique : "payer à hauteur du service rendu". Au niveau des Etats, afin de préserver les situations

² Mais ce découplage se traduit par une "transparence" des aides, dont les montants croissent avec la dimension de l'exploitation risquent d'être paradoxalement plus difficiles à accepter socialement par le consommateur-contributeur.

acquises que les Etats seront toujours prompts à défendre, on pourrait concevoir des transferts forfaitaires entre pays. Nous avons déjà montré l'importance stratégique que peut représenter pour chaque Etat son taux de couverture des dépenses agricoles (Jayet, Le Roux, 1992). Plus précisément, un "jeu" non coopératif entre France et Grande-Bretagne montre que la France a intérêt à préférer une politique faisant largement appel au contribuable à une politique de libéralisation. Mais ce choix est très risqué si la couverture du budget par les Etats-membres est modifiée en la rapprochant du bénéfice réel que ces Etats en retirent.

La recherche d'instruments stratégiques dont pourraient disposer les Etats-membres permet d'aborder la mesure des variations nationales de surplus entre les issues de jeux coopératifs et non coopératifs dans un cadre communautaire caractérisé par la nouvelle Politique agricole (Jayet, Le Roux, 1993). Cependant l'échelon national de la prise de décision publique n'est pas le seul échelon intermédiaire susceptible d'apparaître. L'affirmation de politiques régionales plus marquées et la reconnaissance du principe de subsidiarité montrent que l'on ne peut exclure l'émergence de politiques agricoles régionales. Elles pourraient être fondées sur des préférences sociales différentes d'une région à l'autre quant aux agriculteurs. Elles pourraient s'appuyer sur des comportements stratégiques de la part des régions sachant que les choix des unes modifient la situation des autres. Cela suppose que les règles du jeu soient précisées aussi bien à l'échelle communautaire que nationale. Dans le cadre d'une PAC renationalisée, une région pourrait faire valoir le coût d'une politique agricole dont elle ne tirera que peu de profit, par exemple en matière de restitution à des exportations de produits non issus de son sol.

Le fait que les régions définies pour la construction du modèle ne soient pas les régions administratives ne modifie pas le raisonnement. La variation des situations régionales en matière de revenu agricole (figure 1) ou d'appel au budget agricole (aides directes aux produits, aides au retrait des terres et

produit de l'éventuelle corresponsabilité céréalière) hors restitutions aux exportations (figure 2) donne quelque crédit aux remarques précédentes. Il apparaît surtout que la nouvelle PAC accroît les contrastes régionaux (en terme de transferts entre producteurs et contribuables, sachant que le consommateur devrait bénéficier des baisses de prix).

L'étude de jeux stratégiques régionaux fondés sur l'outil de simulation que représente le modèle AROPAJ est compliquée par la définition des variables stratégiques elles-mêmes. Elle a abouti à des résultats qualitatifs obtenus dans le cadre d'un jeu expérimental (Jayet, Le Roux 1993). Un tel jeu ne prend son sens que dans la définition des critères régionaux et des modalités du financement des politiques agricoles dont une partie significative des effets ne sont mesurables qu'à l'échelle nationale. Tel qu'il se présente, le problème peut être apparenté à celui du financement d'un bien public pour lequel les consommateurs ont une valeur privée inconnue de l'autorité de régulation.

De ce point de vue, une politique agricole régionale dans un cadre national risque d'être plus difficilement maîtrisable à l'échelle nationale que ne le serait une PAC renationalisée dans un cadre communautaire, les systèmes d'information sur l'état de l'agriculture étant plus performants et plus transparents à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale). Du fait de cette difficulté, et des pouvoirs différents dont disposent les régions d'un pays à l'autre de la CEE, une renationalisation trop prononcée de la PAC risque fort d'aboutir à son éclatement. Sans ignorer l'existence d'éventuels gagnants dans une telle situation, une autorité publique à un niveau communautaire ou national devrait favoriser la coopération, profitable au col-lectif. Cependant, devant la méconnaissance de leurs préférences, cette autorité peut être conduite à limiter les espaces stratégiques des acteurs publics intermédiaires. La perte d'efficacité qui pourrait en résulter est le prix social à payer pour maintenir des revenus agricoles plus homogènes à l'abri des comportements stratégiques à tous niveaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BUREAU J.C., P.A. JAYET, Y. LE ROUX, (1992) - Conséquences pour le secteur agricole français de diverses options à l'étude pour la PAC. Rapport pour la Direction de la Prévision et le Commissariat général du Plan, 201 p.

HOFSTETTER A. ET P.A. JAYET, (1991) - Modèle d'offre agricole et Politique Agricole Commune : données et estimations pour les programmes linéaires, INRA-ESR-Grignon, Etudes et Recherches n° 10, 151 p.

JAYET P.A., F. LEFAUDEUX, J. MATHURIN, (1992) - Réformes de la PAC et impacts désagrégés par régions et OTE, INRA-ESR-Grignon, Etudes Economiques n° 2, 79 p.

JAYET P.A. et Y. LE ROUX, (1992) - **The CAP Reform and EC Member States Strategy**. European Association of Agricultural Economists, 28th Seminar on EC Agricultural Policy by the End of the Century, Lisbon, Portugal, 10-12 september, 32 p.

JAYET P.A., LE ROUX Y., (1993) - **Politique Agricole Commune et Décision Publique : des principes à l'épreuve des comportements stratégiques**, Congrès de l'EAAE, Stresa., Septembre.

MATHURIN J., (1992) - **Réformes de la PAC : ajustements pour les productions animales**, INRA-ESR Grignon, Mémoires & Thèses n° 5, 110 p.

Figure 1. Simulation de l'impact régional des mesures de la nouvelle PAC sur les revenus agricoles

(R = référence ; V = mesures pour productions végétales ; A = mesures pour productions végétales et animales). Les régions sont celles du modèle AROPAJ (1ère version).

ordonnée en milliards de francs

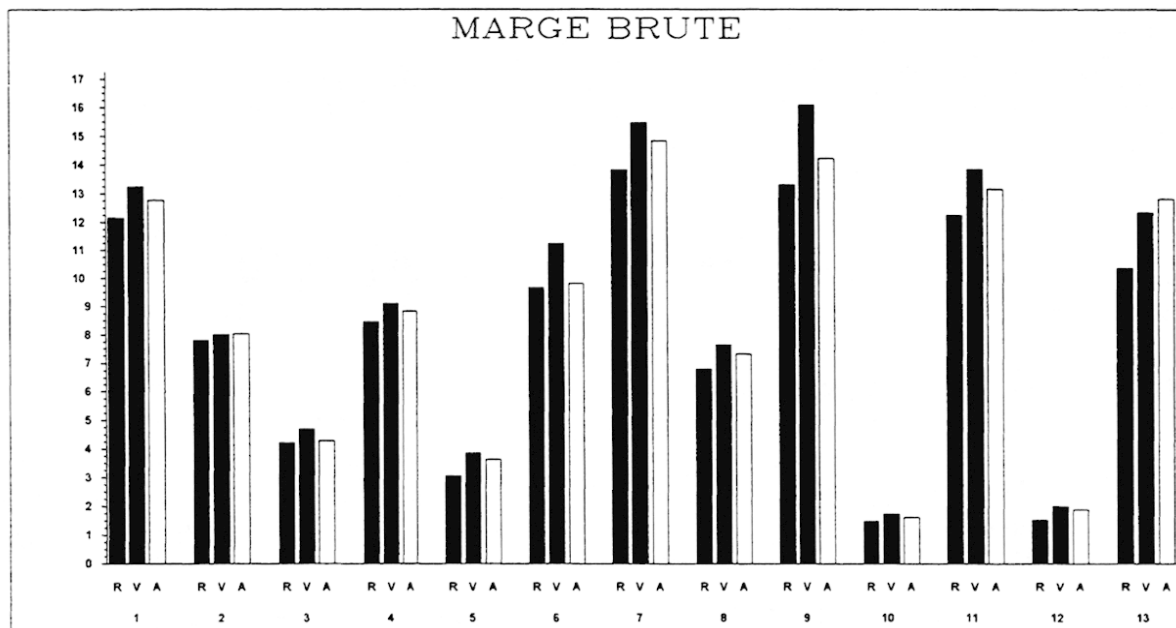


Figure 2. Simulation de l'impact régional des mesures de politique agricole dans le cadre de la nouvelle PAC sur le budget agricole hors restitutions aux exportations

(R = référence ; V = mesures pour productions végétales ; A = mesures pour productions végétales et animales) Les régions sont celles du modèle AROPAJ (1ère version)

